

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 FÉVRIER 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'accord-cadre à marchés subséquents de travaux pour les maîtrises d'oeuvre portant sur la réhabilitation des écoles, centres sociaux et crèches notifié le 17 avril 2023 aux groupements dont les mandataires sont Atelier 4, MV Architecture et SOLEA VOUTIER ;
- Vu la consultation lancée le 9/11/23 pour le marché subséquent pour la maîtrise d'oeuvre de l'école de Lareton ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société MV architecte est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.
- Considérant que le titulaire de la mission sera chargé de la mission de maîtrise d'oeuvre est établie en application du Code de la commande publique. Le détail des missions est le suivant :

| Mission(s) | Désignation   |
|------------|---|
| ESQ        | Esquisses (selon opération détaillée au programme)                          |
| APS        | Avant-projet sommaire   |
| APD        | Avant-projet définitif  |
| PRO        | Études de projet  |
| ACT        | Assistance pour la passation du contrat de travaux                          |
| EXE        | Études d'exécution et de synthèse   |
| DET        | Direction de l'exécution des travaux  |
| AOR        | Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement |
| OPC        | Ordonnancement, Pilotage et Organisation                                    |
| DIA        | Études de diagnostic (selon opération détaillée au programme)               |
| SSI        | Systèmes de sécurité incendie(selon opération détaillée au programme)       |
| STD        | Simulation Thermique Dynamique(selon opération détaillée au programme)      |

## DÉCIDONS

### Article 1 :

Il est conclu un marché subséquent pour la maîtrise d'oeuvre de l'école de Lareton avec la société MV architecte.

### Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un forfait provisoire de 79 420 € HT avec un taux de rémunération de 9,5 %.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

### Article 3 :

Le contrat est conclu à partir de la date fixé par l'ordre de service jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux. La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est fixée à 3 ans maximum.

### Article 4 :

Monsieur le Directeur Générale des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 23 FÉVRIER 2024

Le Maire-Adjoint

  
Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 07/03/24

Publié ou notifié le : 07/03/24



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024\_02\_102**  
Objet : **Marché subséquent de maitrise d'oeuvre de l'école de Lareton**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-02-23 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics  
Identifiant unique : 005-210500617-20240223-D2024\_02\_102-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier   | Type            | Taille |
|---|-----------------|--------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 005-210500617-20240223-D2024_02_102-AI-1-1_0.xml  | text/xml        | 886 o  |
| <b>Document principal (Acte individuel)</b><br>Nom original : D_14010.pdf<br>Nom métier :<br>99_AI-005-210500617-20240223-D2024_02_102-AI-1-1_1.pdf | application/pdf | 64 Ko  |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                      | Message                            |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 7 mars 2024 à 14h00min05s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 7 mars 2024 à 14h00min18s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 7 mars 2024 à 14h00min21s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 7 mars 2024 à 14h05min30s | Reçu par le MI le 2024-03-07       |

